

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 140

présenté par

M. Descoeur, M. Straumann, M. Reda, M. Viala, Mme Meunier, M. Hetzel, M. Leclerc, M. de Ganay, Mme Dalloz, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Abad, Mme Louwagie, M. Vialay, M. Rolland, M. Fasquelle, M. Emmanuel Maquet et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« avec une ambition »

les mots :

« en recherchant le plus haut niveau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de garantir la qualité urbaine, architecturale et environnementale des zones d'aménagement concerté.